

CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE

ETAT DE PROPOSITION

pour la Médaille de la Confédération Musicale de France
accordée aux personnes qui par leur action ont rendu
des services notoires à l'œuvre fédérale ou confédérale.
(décision du Congrès de Paris, le 24 octobre 1954)

Nom et prénom usuel du candidat :
(en lettres capitales)

lieu et date de naissance

Résidence actuelle :
.....

Services rendus.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A le

Cachet de la Fédération Régionale et
Visa du Président et de son délégué

Les membres du Conseil d'Administration
soussignés certifient sincères et exactes les
renseignements donnés ci-dessus :

Le Président,

Le Directeur,